

COMPTE RENDU  
du Conseil Municipal du 3 décembre 2007

Nombre d'élus :	11	L'an deux mil sept, le 3 décembre à 20h30,
En exercice :	11	le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pancrasse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie,
Présents :	8	sous la présidence de Arnaud DUHAMEL, le Maire.
Votants :	8	Date de convocation du Conseil Municipal : 26 novembre 2007.
Présents :		Nathalie CHATELET, Arnaud DUHAMEL, Henri EYRAUD, Bernard JAMIN-BIZET, Christiane LOCATELLI, Catherine LOUVEL de MONCEAUX, Martine NEYROUD, Hélène SOVIGNET
Excusés :		Olivier EYRAUD, Jean-Pierre PORTAZ, Hervé VIOLLET

ORDRE DU JOUR

1. Décision modificative n°4 – Budget Communal 2007
  2. Décision modificative n°2 – Budget Eau et Assainissement 2007
  3. Changement du siège social de la CCPPR
  4. Demande de subvention au CG38 – Réhabilitation gîte communal
  5. Renouvellement de la subvention départementale d'aide au fonctionnement des bibliothèques
  6. Convention FFME – Site d'escalade du Luisset
  7. Indemnisation des communes pour instruction des passeports et cartes d'identité
  8. Dissolution du Syndicat Routier Intercommunal du Touvet
  9. Questions Diverses
1. Décision modificative n°4 – Budget Communal 2007

Afin d'équilibrer une écriture d'ordre budgétaire en investissement et compte tenu de l'évolution des réalisations du budget de fonctionnement, le Maire propose que les corrections suivantes soient apportées au budget Communal 2007 :

DM n°4 - BUDGET Communal 2007		Diminution de crédits	Augmentation de Crédits
Investissement			
Art. 2315	Op 110 - Aménagement voirie La Reina	- 10 000.00 €	
Art. 2315 -040	Op 110 - Aménagement voirie La Reina		10 000.00 €
Fonctionnement			
Art. 6411	Personnel titulaire		370.00 €
Art. 6413	Personnel non titulaire	370.00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°4 du Budget Communal 2007.

## 2. Décision modificative n°2 – Budget Eau et Assainissement 2007

Afin d'équilibrer les écritures de virement de section à section en investissement et en fonctionnement, et de régulariser les dépenses imprévues en fonctionnement qui ne doivent pas dépasser 7,5 % des dépenses réelles de la section, le Maire propose que les corrections suivantes soient apportées au budget Eau et Assainissement 2007 :

DM n°2 - BUDGET E & A 2007		Diminution de crédits	Augmentation de Crédits
Fonctionnement			
Cpte 022	Dépenses imprévues	- 1 700.00 €	
Art. 615	Entretien et réparations		1 700.00 €
Investissement			
Art 1391	Subventions d'équipement		450.00 €
Art 2315	Immobilisations en cours	- 450.00 €	
Art 106	Réserves	- 23 061.00 €	
Cpte 021	Virement de la section de fonctionnement		23 061.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°2 du Budget Eau et Assainissement 2007.

## 3. Changement du siège social de la C.C.P.P.R.

Monsieur le Maire rappelle que les bureaux de la Communauté de Communes du Plateau des Petites Roches ont déménagé au 95 route des Trois Villages à St Hilaire. Il y a lieu de modifier le siège social de la C.C.P.P.R. et donc de modifier ses statuts en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider le changement de siège social de la C.C.P.P.R. au 95 route des Trois Villages à St Hilaire du Touvet, et la modification correspondante de ses statuts.

## 4. Demande de subvention au CG 38 – Réhabilitation gîte communal

Le Maire indique qu'un logement communal nécessite la réalisation de travaux de rénovation.

Les travaux envisagés consistent à :

- F réaliser la réfection de l'ensemble plomberie / sanitaires
- F changer les menuiseries extérieures et refaire l'isolation afin d'améliorer le confort des occupants.
- F Mettre aux normes l'installation électrique et changer les appareils de chauffage.

## *Commune de SAINT PANCRASSE*

Ce logement est aujourd'hui vacant et la commune souhaite le remettre rapidement à la location, des demandes étant nombreuses en Mairie. Les travaux peuvent être entrepris sans attendre.

F Les travaux estimés à 22 173,97 € H.T., sont prévus au budget 2007 et seront reconduits au budget 2008

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite à l'unanimité Monsieur le Président du Conseil Général pour l'attribution d'une subvention au titre de la dotation départementale pour la réhabilitation de logements communaux et demande l'autorisation d'engager les travaux sur le logement concerné dès à présent afin de pouvoir le relouer rapidement.

### 5. Renouvellement de la subvention départementale d'aide au fonctionnement des bibliothèques

Le Conseil Général propose une participation financière aux Bibliothèques Municipales afin de les aider à assurer leur fonctionnement (achats de livres et frais de personnel).

La demande de renouvellement de la subvention doit parvenir au Conseil Général avant le 31 janvier de l'année concernée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, l'unanimité, de solliciter auprès du Conseil Général le renouvellement de l'aide au financement du fonctionnement de la Bibliothèque Municipale de Saint Pancrasse pour l'année 2008.

### 6. Convention d'entretien du site d'escalade du Luisset - FFME

Le Maire rappelle la Convention qui a été passée le 17 juin 2002 avec la Commune de CROLLES et la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) pour l'utilisation du site d'escalade du LUISSET et précisant les conditions d'usage des terrains affectés à cette pratique. La convention étant arrivée à échéance, il est proposé de la renouveler. Une participation à l'entretien forfaitaire annuelle de 350 € est demandée aux deux communes.

Après avoir pris connaissance du projet de convention, le Conseil Municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à signer cette convention pour l'utilisation du site d'escalade du LUISSET avec la FFME et accepte la répartition de la participation à hauteur de 250 € pour la commune de CROLLES et de 100 € pour la commune de SAINT-PANCRASSE.

## 7. Indemnisation des communes pour instruction des passeports et cartes d'identité

Les Mairies ont la tâche d'instruction des demandes d'établissements ou de renouvellement des passeports et cartes d'identité, ce qui engendre des dépenses de personnel et surtout des frais postaux importants.

Le Conseil d'Etat a rappelé que l'article L. 1611-1 du CGCT prévoit qu'aucune dépense normalement à la charge de l'Etat ne peut être imposée directement ou indirectement aux collectivités territoriales et que les responsabilités nouvelles confiées en 2001 aux Maires (passeports et cartes d'identité) imposaient indirectement aux communes des dépenses à la charge de l'Etat.

L'Association des Maires et Adjointes du Canton propose une action collective en faveur de la récupération des préjudices certains subis par les petites communes pour instruire les demandes de passeports et cartes d'identité à la place de l'Etat et demande au Conseil de se prononcer sur cette action.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'action collective de l'Association des Maires et Adjointes du Canton de Le Touvet en faveur de la récupération des préjudices certains subis par les petites communes pour instruire les demandes de passeports et cartes d'identité à la place de l'Etat.

## 8. Dissolution du Syndicat Routier Intercommunal du Touvet

Par délibération du 6 avril 2007, le Conseil Syndical du Syndicat Routier Intercommunal du Touvet (SRIT) a approuvé la dissolution du syndicat et a sollicité un arrêté préfectoral entérinant cette décision. Les conditions sont réunies pour que la dissolution soit prononcée. En effet, l'établissement n'a plus d'activité, ni de personnel à charge ; l'ensemble des dettes est soldé, l'actif et le passif sont affectés.

En application de l'article L. 5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient aux communes de délibérer sur la dissolution du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité, pour la dissolution du Syndicat Routier Intercommunal du Touvet.

## 9. Questions diverses

### Agenda Festivités de Noël :

Journée du Père Noël : Dimanche 16 décembre à 11h à Saint Pancrasse

Après-midi récréative personnes âgées : Vendredi 21 décembre 14h

Arbre de Noël personnel communal : Vendredi 21 décembre 19h

Vœux du Maire : Vendredi 18 janvier 2008 19h

### Infos Tunnel :

Une réunion est prévue entre les élus des trois communes du plateau et le Conseil Général, le jeudi 20 décembre 2007. A suivre....

### Infos PLU :

Le Maire explique que l'enquête publique s'est très bien passée et qu'il attend maintenant le rapport définitif du commissaire enquêteur ainsi que l'avis de la préfecture. Les remarques et recommandations seront étudiées avec attention avant approbation définitive du PLU espérée fin Janvier 2008.

### Parc de Chartreuse – Meulière à Saint Pancrasse :

A l'initiative du Parc de Chartreuse, Monsieur le Maire a rencontré Mr Belmont du Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes qui tenait à informer la commune de l'existence d'une Meulière à Chaumeilles répertoriée sur un site internet.

Le terrain sur lequel se situe la Meulière est privé et Mr Belmont souhaiterait que la commune entreprenne une démarche de demande d'autorisation de passage auprès du propriétaire pour un fléchage du site par le Parc.

PROCHAIN CONSEIL : Date à définir ultérieurement

La séance est levée à 21h35

*Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.*

*Signature des Présents*

*Le Maire,*

*Les Membres du Conseil Municipal*